

Ancep
197

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL/F/2018 POUR LA FOURNITURE DES CHEVRES DE RACE LOCALE ET AMELIOREE ET LA CONSTRUCTION DES (4) CHEVRERIES

- Date de publication : 20/4/2018
- Date d'ouverture : 8/5/2018

1. Objet

La Commune MURAMVYA invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture des chèvres de race locale et améliorée et la construction de quatre(4) chèvreries le marché est en seul Lot.

2. Financement du marché

La Commune MURAMVYA a obtenu de la part du Gouvernement du Burundi un budget d'investissement pour l'exercice 2018 à travers le Fonds National d'Investissement Communal «FONIC».

3. Spécification du marché

3.1 La passation du Marché sera conduite par appel d'offres national tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

3.2 Les fournitures prévues dans le cadre de ce marché sont en un trois lot(s).

3.3 L'ensemble des fournitures sont à livrer dans un délai maximum :

Lot	Désignation	Unité	Quantité	Délaï d'exécution
1	BOUCS DE RACE CROISEE BOERS	pièces	110	90 jours
2	CHEVRES DE RACE LOCALE	pièces	2100	90 jours
3	CONSTRUCTION DES(4) CHEVRERIES	Pces	4	90 jours

4. Condition de participation

4.1 La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales, possédant les conditions techniques, juridiques et les capacités financières nécessaires à l'exécution de ce marché ;

4.2 Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des cas d'inéligibilité énumérée à l'article 55 du Code des Marchés publics.



5. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

5.1 Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service ; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

Au Bureau de la Commune MURAMVYA

Moyennant le paiement de cent milles (100.000) francs burundais : 50000 fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) et 50000 fbu au compte **80216-01-10** ouvert à la BANCOBU au nom de la commune de MURAMVYA

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

5.2 Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

-Monsieur/Madame l'Administrateur Communal

en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

6. Présentation de l'offre

6.1 Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de:

Lot	Montant de la garantie de soumission en lettre	Montant en chiffre
1	Cinq millions	5.000.000FBU

Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.

Le non présentation de la garantie de soumission est cause de rejet automatique de l'offre.

6.2 Les offres doivent être soumises à : La **Commune de MURAMVYA**

L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

7. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de Remise des offres.

8. Date limite de dépôt des offres

8.1 Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse ci-dessus indiquée au plus tard le **8./...5** /2018 à 10 heures précises.

8.2 Toute offre reçue après la date limite et l'heure de dépôt ne sera pas prise en considération.

9. Séance d'ouverture des offres

Les offres seront ouvertes le **8./...5** /2018 à 10 Heures 30 minutes précises en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants et d'un représentant de la DNCMP. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des marchés publics, un cadre requis par la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de cette séance et donne une copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès verbal d'ouverture des offres.

10. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualifications sont:

Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin, leurs offres doivent fournir les informations exigées dans les documents suivants :

10.1 Au niveau administratif il faut présenter:

1. La preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La Caution de soumission délivrée par une banque domiciliée au Burundi;
3. Les statuts du soumissionnaire (personne physique)
4. L'attestation de non redevabilité en original aux impôts et taxes délivrée par les services de l'OBR;
5. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
6. Une adresse fixe connue, un domicile élu ou un siège social ;
7. Le registre de commerce (copie) ;
8. L'attestation de non redevabilité à l'INSS en cours de validité ;en original
9. Le bordereau des prix unitaires suivant le modèle en annexe ;
10. L'acte d'engagement suivant le modèle en annexe ;
11. La preuve de disponibilité financière garantissant sa capacité financière à exécuter le marché (attestation ou historique bancaire délivrée par la banque prouvant la disponibilité) ;
12. Les spécifications techniques des animaux à livrer proposées par le soumissionnaire

10.2 Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux.

10.3 Au niveau financier il faut présenter :

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres moyens en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage .A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une preuve bancaire de disponibilité financière comme ci-haut demandé et un chiffre d'affaire d'au moins de deux cent millions de franc burundais(200.000.000BIF)

NB : l'absence ou la non-conformité de l'un des documents entraine le rejet de l'offre lors de l'analyse.

Fait à MURAMBA le 18 / 04 / 2018

NSABIMANA Dieudonné

Administrateur Communal et
Responsable des Marchés Publics

Fait à le.../.../2018

.....
Personne Responsable de la DNCMP



(Handwritten mark)